

Examen professionnel supérieur pour Directrice / Directeur en ressources humaines 2020

Règlement d'examen 2020

1. Données générales

Inscriptions	18	
Admissions refusées	2	
Retrait	1	
<u>Examiné(e)s</u>	<u>15</u>	
Réussites	9	(60%)
Echecs	6	(40%)

2. Moyennes générales par partie d'examen

Partie d'examen 1 « Participer à l'élaboration de la stratégie et de la culture de l'entreprise/l'organisation »	4.1
Partie d'examen 2 « Agir conformément à son rôle »	3.9
• Position 2.1 « Incidents critiques »	3.6
• Position 2.2 « Jeux de rôle »	4.2
Partie d'examen 3 « Elaboration et mise en œuvre de concepts RH »	4.2
• Position 3.1 « Etude de cas »	4.3
• Position 3.2 « Présentation individuelle et entretien technique »	4.1
Moyenne	4.1

08.10.2020